

Joint CBD and CITES Bushmeat Meeting, Nairobi, 7-10 June 2011

## **REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

**REUNION CONJOINTE DU GROUPE DE  
LIAISON SUR LA VIANDE DE BROUSSE DE  
CBD ET DU GROUPE DE TRAVAIL  
D'AFRIQUE CENTRALE SUR LA VIANDE DE  
BROUSSE DE LA CITES**

**DU 7 AU 10 JUIN 2011, A NAÏROBI AU  
KENYA**

**PAR JEAN-BAPTISTE MAMANG-KANGA**



# PLAN DE COMMUNICATION

- DU CONTEXTE
- DU CADRE LEGISLATIF, REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL
- DE LA CONTRIBUTION DE LA FILIERE “VIANDE DE BROUSSE” AU DEVELOPPEMENT SOCIO ECONOMIQUE
- DES OPPORTUNITES
- DES CONTRAINTE



## DU CONTEXTE

- Il est difficile de parler de viande de brousse sans parler de la faune sauvage qui en est la source.
- La RCA aussitôt après son indépendance, a scinder le territoire en deux grandes zones:
- Une zone dite banale où la chasse avec d'autres activités comme l'agriculture et l'élevage doivent se faire mais de manière réglementée et où on compte de relatives fortes densités humaines;
- Une zone d'intérêt cynégétique ou ZIC qui comprend la grande majorité des aires protégées (Parcs nationaux et Réserves de faune...) et des secteurs de chasse amodiés où se partage la chasse sportive et où on note un forte densité animale et une faible densité humaine (en moyenne 0.5 ha/km<sup>2</sup>)



## DU CADRE LEGISLATIF, REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL

- L'Ordonnance 84-045 du 27 juillet 1984 encore appelé **Code de Protection de la Faune Sauvage en RCA**, est le texte qui régit la gestion de cette ressource depuis sa protection, ses différents modes de gestion, sa classification et la répression des infractions y inhérentes.

S'il existe une filière « Viande de brousse » en RCA, il faut d'ores et déjà remarquer que trois départements ministériels la gèrent s'agissant de la viande sauvage qui proviendrait de la Zone banale et un seul gérerait celle qui se pratique au sein de la ZIC.

### 1. Dans la zone banale:

- **Le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche** gère la ressource faune sauvage et qui n'autorise que par le biais d'un laissez-passer le transport de la viande vers le marché (**en aval**);

- **Le Ministère de l'Administration du territoire**, anciennement appelé **Ministère de l'Intérieur** autorise l'achat d'armes, de munitions de

- **Enfin, le Ministère du Commerce** qui octroie l'autorisation du **Commerce**



chasse, fixe les quotas annuels des munitions à acheter et même le quota d'animaux à abattre par les détenteurs réguliers d'armes sans s'en référer (ou même se concerter) au ministère gestionnaire de la ressource (**en amont**);

de viande de brousse sans s'en référer au ministère des eaux, forêts, chasse et pêche (en amont).

Cette situation de gestion sectorielle de la ressource, à elle déjà complique la gestion de la filière et trahit son caractère formel. Car on ne sait finalement pas trop à qui on s'adresse en cas de problème. Ou bien qui est responsable exactement de quoi.

**2. En zone d'intérêt cynégétique:** L'activité chasse étant limitée à l'activité de chasse sportive et se pratiquant uniquement dans les secteurs de chasse amodiés et les zones cynégétiques villageoises (ZCV), la gestion de la filière viande de brousse à ce niveau ne se pose pas. Car soit la viande issue d'une chasse règlementée est soit donnée aux communautés villageoises riveraines comme le



Joint CBD and CITES Bushmeat Meeting, Nairobi, 7-10 June 2011

prévoit la loi, soit vendue par les ZCV à un modique prix (400 F CFA/kg) à ces mêmes communautés pour leur permettre de fonctionner.



## DE LA CONTRIBUTION DE LA FILIERE « VIANDE DE BROUSSE » AU DEVELOPPEMENT SOCIO ECONMIQUE

- Bien que la chasse et le commerce de la viande de chasse sont des activités légales en RCA, mais le braconnage qui est pratiqué et qui offre le gibier lui confère un caractère illicite.
- La filière de commercialisation de la viande issue de cette forme de braconnage est féminisée et intègre beaucoup d'intermédiaires à tel point que le producteur qui est le chasseur est la véritable victime de son propre succès.
- Elle contribue à donner de l'emploi aux jeunes désœuvrés des zones où elle se pratique donc à une certaine stabilité des ménages. Car elle leur permet de scolariser leurs progénitures, de se loger grâce aux revenus qu'elle leur procure. Les communautés disent volontiers que l'activités de chasse leur procure plus de revenus que l'agriculture par exemple.
- D'origine nationale et destinée à alimenter les marchés urbains et périurbains en viande de brousse, elle assure dans une certaine mesure, la sécurité alimentaire.



# **DE LA CONTRIBUTION DE LA FILIERE « VIANDE DE BROUSSE » AU DEVELOPPEMENT SOCIO ECONMIQUE (Suite)**

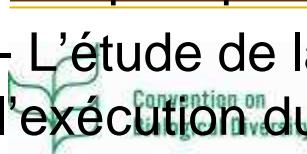
Toute fois, il difficile d'estimer les revenus générés par le commerce de viande de brousse puisqu'il est complètement informel. Car vu le nombre de chasseurs potentiels que rien ne régule, les ventes d'armes et de munitions de fabrication artisanale, les activités de chasse et de commerce de la viande ont un poids économique qui devra être important. Si l'on considère que la production annuelle de viande fraîche atteint à elle seule en dépit des autres formes, 59 000 T pour l'ensemble du pays, selon Samuel DIEVAL pour une valeur de 33 milliards de FCFA. Car d'après lui, 9,5 T de gibier représentant 5.22 milliards de FCFA en moyenne atterrissent sur le marché de Bangui.

Par an, cette activité génère au niveau des secteurs de chasse amodiés et secteurs de chasse en moyenne, entre 400 à 500 000 000 de FCFA qui irait au Trésor public, aux communes et communautés sous multiples formes (argent en espèce, constructions sociales, micro financement...) sans parler d'emplois générés.



## DES OPPORTUNITES

- La diversité des écosystèmes et le caractère « intact » qu'ils conservent et qui sont rencontrés à travers tout le pays;
- La diversité de la grande faune et de la faune moyenne qu'on y rencontre bien qu'atteintes en terme d'effectif par les différentes formes de braconnage;
- Les ZCV ou Zones Cynégétiques Villageoises (modèle des zones de savanes) et leur répliques en zones de forêts, les DFC, ou Domaines Fauniques Communautaires qui prônent la gestion participative de la Faune et ses sous produits;
- La mise en place d'une Unité Mobile LAB et le renforcement des équipes
- La révision du Code de la Faune qui depuis plus de 2 décennies n'a pas connu d'aménagements et qui intègre désormais bien des concepts nouveaux et intègre plusieurs formes de gestion comme les ranches à gibiers et autres devant suppléer la Ressource devant les multiples pressions dans son état naturel;
- L'étude de la filière commise par la FAO (2010) et qui n'attend plus l'exécution du projet . Il demeurent bien des opportunités à exploiter.



## DES CONTRAINTES

S'il ya des opportunités pour l'organisation de la filière, il n'en demeure pas moins une longue liste de contraintes qui demandent d'être levées, il s'agit de (la liste pêle-mêle n'étant pas exhaustive):

- La prolifération des armes de guerre et de petits calibres ainsi que celles de fabrication artisanales et leurs munitions;
- l'autorisation anarchique d'achat d'armes et de munitions ainsi que la mise en place des dépôts de vente munitions même à l'entrée des ZIC par le ministère de l'administration du territoire;
- Les animaux abattus dont on ne sait plus s'ils de la zone banale ou de la zic;
- le caractère corruptible des agents chargés des barrières de contrôle des sous produits de la faune et de la faune;
- L'absence de concertation entre les ministères en charge de la filière;
- L'exploitation des communautés autochtones dans ce commerce;
- l'absences d'activités génératrices de revenus dans les zones où se pratique intensément la chasse...



